



The logo for SAVER GLASS features the word "SAVER" in white, bold, uppercase letters inside an orange rounded square. To the right of this square, the word "GLASS" is written in a blue, uppercase, sans-serif font.

SAVER GLASS



ALPHA GLASS

**Résumé non technique
Alphaglass – Arques (62)**

| | | |
|--|---|---------------|
|   | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER Résumé non Technique | 15/01/2021 |
| | ALPHAGLASS – Arques (62) | Page 2 sur 17 |

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| PREAMBULE | 3 |
| 1. OBJET DU DOSSIER | 4 |
| 2. PRESENTATION DU SITE | 4 |
| 2.1 Localisation..... | 4 |
| 2.2 Accès..... | 5 |
| 2.3 Données météorologiques | 5 |
| 2.4 Caractéristiques générales du projet..... | 5 |
| 3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT | 7 |
| 3.1 Contenu de l'étude..... | 7 |
| 3.2 Analyse de l'état actuel de la zone et des facteurs susceptibles d'être affectés par le projet | 7 |
| 3.3 Description des incidences notables du projet sur l'environnement | 10 |
| 4. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS..... | 12 |
| 4.1 Contenu de l'étude..... | 12 |
| 4.2 Environnement du site | 12 |
| 4.3 Risques présentés par les installations | 15 |
| 4.3.1 Risques généraux | 15 |
| 4.3.2 Dangers présentés par la production de verre..... | 15 |
| 4.3.3 Dangers liés aux produits présents sur le site | 15 |
| 4.4 Analyses des risques..... | 15 |
| 4.5 Estimation des conséquences de la libération des potentiels de danger..... | 16 |
| 4.6 Moyens de prévention, protection et intervention | 17 |
| 4.6.1 Lutte contre l'incendie | 17 |
| 4.6.2 Lutte contre les pollutions accidentelles | 17 |

| | | |
|--|---|---------------|
|   | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER Résumé non Technique | 15/01/2021 |
| | ALPHAGLASS – Arques (62) | Page 3 sur 17 |

PREAMBULE

Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude et notamment les parties Etude d'Impact et Etude des dangers, celles-ci font l'objet d'un résumé non technique.

La société ALPHAGLASS est un établissement classé, qui exerce ses activités sous le régime d'un arrêté préfectoral en date du 29 mai 2008, revu par arrêté d'autorisation complémentaire en date du 10 février 2017.

En fait, l'usine dispose sur son site d'installations classées (Activités, Equipements...) qui, par leur volume, leur puissance ou leur nature, sont au titre de la réglementation soumises à Autorisation, à Enregistrement ou alors à Déclaration.


La société ALPHAGLASS envisage la reconstruction du four verrier sur le site d'Arques en faisant passer la rubrique 3330 (fabrication de verre) à une quantité journalière produite à 415 tonnes par jour pour 330 tonnes par jour autorisée actuellement.

Le dossier qui est mis à la disposition du public au cours de l'enquête publique contient entre autres :

- ☞ le résumé non technique,
- ☞ une présentation de l'établissement,
- ☞ une étude d'impact sur l'environnement qui traite des nuisances occasionnées par l'établissement en fonctionnement normal,
- ☞ une étude de dangers qui décrit après analyse des risques, les conséquences possibles sur l'environnement d'événements accidentels pouvant avoir lieu dans l'établissement,
- ☞ une série de plans de localisation.

Le document qui vous est présenté est un guide conçu pour permettre de trouver facilement les informations contenues dans le dossier et qui répond sans aucun doute à vos préoccupations en matière d'environnement.

Ce résumé non technique ne prétend pas fournir toutes les informations nécessaires afin d'évaluer les impacts sur l'environnement de l'usine. Il faut pour cela analyser l'ensemble du dossier.

| | | |
|---|---|---------------|
|  | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER Résumé non Technique | 15/01/2021 |
| | ALPHAGLASS – Arques (62) | Page 4 sur 17 |

1. OBJET DU DOSSIER

La société ALPHAGLASS implantée à Arques (62510) exerce ses activités sous le régime d'un arrêté préfectoral en date du 29 mai 2008, revu par arrêté d'autorisation complémentaire en date du 10 février 2017.

La société ALPHAGLASS envisage la reconstruction du four verrier sur le site d'Arques en faisant passer la rubrique 3330 (fabrication de verre) à une quantité journalière produite à 415 tonnes par jour pour 330 tonnes par jour autorisée actuellement.

Ceci a amené la société ALPHAGLASS à déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter les installations classées pour son site d'Arques, sous la forme prévue aux articles L181-5 à L181-8 du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le dépôt du dossier a été effectué le 8 novembre 2019 en préfecture du Pas-de-Calais. A la suite de l'examen préalable, les services de la DREAL ont informés l'exploitant par courrier en date du 21 janvier 2020 que le dossier a été jugé complet mais présentant des irrégularités. Alphaglass a répondu à cette demande de compléments en date du 09 Juillet 2020. Une nouvelle demande de compléments a été formulée en date du 16 Septembre 2020, Alphaglass a apporté les éléments de réponse en date du 10 Novembre 2020. Ainsi, le présent dossier a pour objet de consolider l'ensemble des éléments depuis le dossier initial en y intégrant l'ensemble des compléments apportés durant l'instruction.

2. PRESENTATION DU SITE

La société ALPHAGLASS fait partie du groupe SAVERGLASS, dont le siège social est à FEUQUIERES (60 960), représenté par son Président, Jean-Marc ARRAMBOURG.



Le site est situé à ARQUES dans le département du Pas de Calais (62).

2.1 Localisation

Le centre ville d'Arques est situé à environ 2,2 km au Nord Ouest du site.

L'environnement immédiat du site est décrit ci-après :

- au Nord Est : Avenue du Général de Gaulle
- au Nord Ouest : Ancienne ligne SNCF Arques – Blaringhem,
- au Sud Ouest : Alphadec

| | | |
|--|---|---------------|
|   | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER Résumé non Technique | 15/01/2021 |
| | ALPHAGLASS – Arques (62) | Page 5 sur 17 |

- au Nord : ARC INTERNATIONAL
- au Sud : Rocade de Saint-Omer, D942

2.2 Accès

L'accès est réalisé par voie routière uniquement.

2.3 Données météorologiques

Les vents dominants sont de secteur Sud Sud-ouest.

La pluviométrie moyenne annuelle sur 5 ans atteint 742,5 mm.

La pluie décennale est de 51 mm sur 24 heures (station de Lillers).

2.4 Caractéristiques générales du projet

Le projet concerne la reconstruction du four verrier d'Arques en faisant passer la rubrique 3330 (fabrication de verre) à une quantité journalière produite à 415 tonnes par jour pour 330 tonnes par jour autorisée actuellement.



La surface totale du site d'ALPHAGLASS d'Arques est de 160 209 m². Le projet de reconstruction du four verrier va engendrer l'imperméabilisation d'une surface de 249 m², soit 0,55% de la surface non imperméabilisée actuelle et 0,15% de la surface totale du site. En effet, le projet implique la création d'un réfectoire et d'une salle de réunion attenants au bâtiment de production.

Les grandes étapes de la fabrication du verre (la fabrication démarre au niveau du « bout chaud » et se termine au niveau du « bout froid ») sont les suivantes :

- La fusion : le mélange issu de la composition est porté à haute température au niveau du four VII afin d'obtenir un lit de matières en fusion,
- Le bout chaud : réalisation des opérations de formage (soufflage), traitement à chaud et recuisson,
- Le bout froid : après un traitement à froid, un contrôle (visuel et automatique) est effectué. Les bouteilles peuvent alors être palettisées et housées pour stockage et expédition.

Ces principes n'évoluent pas dans le cadre du projet.

Le projet implique des modifications substantielles sur le four d'Alphaglass.

| | | |
|--|---|---------------|
|   | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER Résumé non Technique | 15/01/2021 |
| | ALPHAGLASS – Arques (62) | Page 6 sur 17 |

Outre l'augmentation de la tirée verrière qui passera de 330 à 415 tonnes/jour, le projet intègre de nombreuses modifications de conception à considérer comme techniques primaires de réduction des oxydes d'azote, notamment :

- une géométrie du four plus conforme (l'agrandissement de la largeur de l'enceinte favorisant une meilleure uniformité de la température dans celle-ci) ;
- un agrandissement de la section des veines de passage entre le four et le régénérateur, qui permet de réduire de façon significative la vitesse de l'air de combustion des fumées ;
- un remplacement du régénérateur « trois passes » par un régénérateur « une passe » qui entraîne l'abaissement de la température de l'air de combustion.

Les autres modifications entraînées par le projet sont listées ci-dessous :

- Redimensionnement de la ventilation apportant l'air de combustion, passant de 30 à 45 kW ;
- Remplacement de l'ensemble des panoplies de chauffe gaz ;
- Ajout d'un 8^{ème} feeder (canaux d'alimentation en réfractaires) ;
- Travaux d'aménagement sur l'électrofiltre (modification de l'alimentation électrique, ajout d'un échangeur de chaleur fumées/air, etc.) ;
- Ajout d'une 8^{ème} ligne de fabrication à la sortie du secteur fusion ;
- Ajout d'une 8^{ème} ligne de contrôle et de conditionnement ;
- Le circuit de récupération du calcin sera agrandi afin de collecter les rebuts de la 8^{ème} ligne de production ;
- Ajout de 2 tours aэрoréfrigérantes.

3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

3.1 Contenu de l'étude

Cette étude doit permettre pour chacun des grands types de nuisances (pollution de l'eau, de l'air, bruit, déchets, etc.) :

- de connaître la situation existante avant la mise en service des installations ;
- d'examiner les caractéristiques et les effets des installations sur l'environnement ;
- de justifier les mesures prises pour atténuer les effets.



Les principaux points abordés lors de l'étude d'impact ont été les suivants :

- Analyse de l'état initial et de son environnement ;
- Evaluation de l'impact des installations sur son environnement et les mesures prises par l'exploitant ;
- Présentation des mesures qui seraient prises en cas de cessation d'activité pour la réhabilitation du site ;
- Présentation des éventuelles mesures destinées à supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation avec les coûts associés.



3.2 Analyse de l'état actuel de la zone et des facteurs susceptibles d'être affectés par le projet

Tableau 1 : Etat initial

| | |
|--|---|
| Contexte général (implantation, environnement immédiat, habitations, activités industrielles) | <p>Le site est bordé au nord-est par l'Avenue du Général de Gaulle, au nord par la société ARC International, au sud-ouest par la société Alphadec et au sud par la rocade de Saint Omer (D942).</p> <p>Communes du rayon d'affichage (3 km) : Arques / Blendecques / Campagne-lès-Wardrecques.</p> <p>La première habitation se trouve à 500 mètres sur la commune de Campagne-les-Wardrecques</p> <p>Présence d'un grand centre logistique à 400 m au sud des limites du site et d'un entrepôt Aldi à 500 m au nord-est des limites du site.</p> <p>Pas d'ERP sensible à proximité immédiate du site. Il y a 2 hôtels (Godnight Hotel et Lemon Hotel) situés à moins de 100 m l'est des limites de propriété.</p> |
| Urbanisme | <p>Selon le zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Arques du 19 décembre 2003 modifié le 20 décembre 2005, la société ALPHAGLASS est située en zone 1AUa.</p> <p>L'objectif de cette zone est « le regroupement des établissements et activités dont la présence n'est pas souhaitable en zone d'habitation mais qui peuvent être tolérés à proximité ».</p> |

| | | |
|--|---|---------------|
|   | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER Résumé non Technique | 15/01/2021 |
| | ALPHAGLASS – Arques (62) | Page 8 sur 17 |

| | |
|--|--|
| Axes de communication (voies routières, navigables, ferrées, aériennes) | <p>Absence de servitude aérienne.</p> <p>Site desservi par deux axes majeurs : RD642 (en limite de propriété sud) et RD643 (en limite de propriété est).</p> <p>Le site n'est pas desservi par des bateaux ou par une voie ferrée.</p> |
| Servitudes et réseaux | <p>Une servitude particulière d'urbanisme concerne le gazoduc et l'oxydud le long de l'avenue du général de Gaulle.</p> <p>La commune d'Arques est située dans le périmètre de deux Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Il s'agit des PPRN du Marais Audomarois et du PPRN de la vallée de l'Aa supérieure. L'établissement ALPHAGLASS est situé en dehors de ces zones.</p> |
| Contexte météorologique | <p>Climat de type tempéré océanique dégradé.</p> <p>Vents dominants en provenance du sud-ouest, plus fréquents en période hivernale et printanière.</p> |
| Contexte géologique et pédologique | <p>Le site présente en surface une couverture constituée de limons et d'alluvions perméables puis de formations d'argile imperméable de 10 à 20 mètres d'épaisseur.</p> <p>Pas de risque de mouvement de terrain inventorié sur la commune d'Arques.</p> |
| Contexte hydrogéologique | <p>Plusieurs nappes existent au droit du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les nappes superficielles : la nappe des limons des plateaux et la nappe alluviale, • La nappe des sables Landénien, • La nappe de la craie (écoulement naturel de la nappe vers le nord-est) <p>Un captage d'eau potable à -45m (dans la nappe de la craie) est exploité par un forage privé à Arc International alimentant le château d'eau d'Arc International d'une capacité d'environ 1000 m3.</p> <p>Le site Alphaglass ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.</p> |
| Contexte hydrologique | <p>Cours d'eau les plus proches : L'étang de Batavia à 700 m au nord-ouest relié au canal de Neuffossé, le canal de Neuffosé à 1 km au nord, la rivière Basse Meldyck (rivière de l'Aa) à 2 km à l'ouest et enfin le canal de l'Aa situé à plus de 2,5 km au nord du site.</p> <p>L'usine prélève et rejette ses eaux usées (après traitement) dans le Canal de Neuffossé.</p> <p>Etat écologique de la masse d'eau en aval des rejets : bon potentiel écologique</p> <p>Etat chimique de la masse d'eau en aval des rejets : mauvais</p> |
| Contexte sonore | <p>Les sources sonores environnementales correspondent à la circulation routière et aux industries avoisinantes.</p> |


| | | |
|--|---|---------------|
|   | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER Résumé non Technique | 15/01/2021 |
| | ALPHAGLASS – Arques (62) | Page 9 sur 17 |

| | |
|---|---|
| Contexte atmosphérique | <p>Le site est situé dans la zone du PPA du Nord –Pas-de-Calais approuvé en mars 2014.</p> <p>L'indice ATMO, dont l'échelle varie de 1 à 10 (de qualité de l'air "très bon" à qualité de l'air "très mauvais") relevé à la station de surveillance de Saint-Omer en 2019 est de :</p> <p>Indices 1 à 4 : 290 jours ; Indices 5 à 7 : 56 jours ; Indices 8 à 10 : 11 jours.</p> |
| Paysage, faune et flore, patrimoine historique | <p>La majorité du site est aujourd'hui composé de bâtiments en bardages métalliques d'une hauteur moyenne de 8 m.</p> <p>Le site d'ALPHAGLASS est plutôt bien intégré dans le paysage de la commune d'Arques dans la mesure où il est voisin de la société ARC INTERNATIONAL.</p> <p>ALPHAGLASS se trouve en dehors de tout périmètre de protection de 500 mètres d'un monument historique.</p> <p>Absence de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager).</p> <p>Les installations du site Alphaglass ne sont pas situées dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). La ZNIEFF la plus proche est à 1 km au sud-ouest du site (Plateau siliceux d'Helfaut à Racquinghem).</p> <p>Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale est situé à 1 km au nord et à l'ouest du site.</p> <p>Aucune réserve naturelle, site Natura 2000 ni arrêté préfectoral de protection de biotope à moins de 1,5 km du site.</p> |
| Risques naturels | <p>Inondation : Le site Alphaglass n'est pas inclus dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI). Néanmoins, la cave se retrouve ponctuellement inondée par remontée naturelle de nappes, cette eau est alors pompée et utilisée pour faire l'appoint des circuits d'eau de refroidissement.</p> <p>Zone de sismicité faible (niveau 2).</p> |



3.3 Description des incidences notables du projet sur l'environnement

Tableau 2 : Effets des installations après projet sur l'environnement

| | |
|--|---|
| Effets sur la protection des biens matériels et du patrimoine | <p>Site en dehors de périmètre ZPPAUP.</p> <p>Site en dehors du périmètre de protection des monuments historiques, archéologiques, géologiques, naturels.</p> <p>Il n'existe pas à proximité immédiate du site, d'ERP particulièrement sensibles, type hôpital, maison de retraite, écoles, complexe sportif, etc.</p> |
| Intégration paysagère | <p>De par sa localisation en zone d'activité dédiée sur une commune historiquement verrière, l'ensemble des équipements liés au projet s'intégrera au mieux au paysage local.</p> |
| Impact sur les eaux superficielles | <p>Consommation en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau potable à partir du réseau public, • Pompage dans le canal de Neufossé, • Eau d'épuisement de cave pour les appoints des circuits de refroidissement. <p>Le projet de reconstruction du four verrier a un faible impact sur la consommation en eau (prélèvement dans le canal et eau potable du réseau communal).</p> <p>Eau potable : Il convient d'appliquer un facteur de 1,05 à la valeur de 1390 m³/an pour estimer les besoins futurs qui seront donc d'environ 1460 m³/an.</p> <p>Eau du canal : Facteur d'augmentation de 1,25, les besoins passant d'environ 38000 m³/an à 43500 m³ /an.</p> <p>Rejets du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les eaux pluviales sont regroupées dans le bassin d'orage, traitées par décantation, puis rejetées dans le réseau Eaux Pluviales de la société ARC INTERNATIONAL avant de rejoindre le canal de Neufossé. • Les Eaux Vannes sont rejetées dans le réseau de collecte de la ville d'Arques avant d'être traitées dans une station d'épuration du district de Saint-Omer. • Les Eaux Industrielles de Refroidissement sont traitées par décantation et dégraissage puis dirigées dans le réseau Eaux Pluviales de la société ARC INTERNATIONAL avant de rejoindre le canal de Neufossé. <p>Les flux journaliers par polluant se verront également augmentés de 25% à concentrations similaires aux concentrations actuelles.</p> |
| Impact sur les eaux souterraines | <p>Pas de rejet dans les eaux souterraines et pas d'exploitation de forage (<i>Ponctuellement, de l'eau issue des remontées naturelles de nappes au niveau de la cave est pompée et utilisée en appoint des circuits d'eau de refroidissement : en 2019 cette eau était consommée à hauteur de 0,77 m³/j</i>).</p> |

| | | |
|---|---|----------------|
|  | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER Résumé non Technique | 15/01/2021 |
| | ALPHAGLASS – Arques (62) | Page 11 sur 17 |

| | |
|---|--|
| Impact sur l'air | <p>Les modifications apportées par le projet entraîneront une hausse des rejets mais n'entraînera pas de dépassement des valeurs limites de rejets.</p> <p>Concernant les rejets en oxydes d'azote (NOx), Alphaglass s'engage à respecter une VLE de 600 mg/Nm3 en concentration au redémarrage des installations..</p> <p>Dans le cas où les modifications de conception réalisées sur le four d'Alphaglass ne permettraient pas de respecter cette VLE de 600 mg/Nm3, la mise en œuvre d'une technique secondaire sera effectuée dans un second temps.</p> <p>La valeur de rejet au redémarrage d'exploitation et résultant des techniques de réduction primaire (géométrie du four, régénérateur simple passe) est une donnée indispensable au dimensionnement d'installations de réduction secondaire des oxydes d'azote</p> |
| Impact lié aux déchets | <p>L'impact du projet sur la production de déchets se traduit par une hausse de la production de déchets dangereux de l'ordre de 40%, en majorité de par la hausse de poussières d'épuration des fumées associées à la hausse du volume de celles-ci.</p> <p>L'impact est néanmoins maîtrisé par le recours à une filière de valorisation plutôt qu'une filière d'élimination, utilisée jusqu'à présent.</p> <p>Part de déchets valorisé avant projet : 19,5 % Part de déchets valorisés après projet : 71 %</p> <p>Les déchets sont collectés et évacués/éliminés par des sociétés spécialisées et suivant des filières agréées.</p> |
| Impact sur les émissions sonores | <p>Les travaux prévus concernant le four et la future ligne de production ne devraient pas engendrer d'augmentation significative du niveau sonore sur les points environnementaux. Les niveaux sonores admissibles en limite de propriété et en zone à émergence réglementée seront respectés.</p> |
| Influence sur le climat | <p>Les installations de combustion du site fonctionnent au gaz naturel, limitant ainsi les impacts sur la participation aux gaz à effet de serre par rapport à l'utilisation d'un autre combustible.</p> <p>Pas d'impact significatif sur le contexte climatique local par rapport à l'état initial.</p> |
| Impact lié aux transports | <p>Le nouveau four générera un trafic équivalent à celui actuellement existant</p> |
| Impact sur la faune, flore et milieux naturels | <p>Pas d'impact sur le patrimoine naturel : le projet sera en dehors de zones naturelles protégées ou remarquables.</p> |
| Impact sur la santé | <p>L'Evaluation des Risques Sanitaires (ERS) est insérée en annexe 13.</p> <p>L'ERS a permis de conclure sur l'acceptabilité des rejets dans l'air vis-à-vis de la santé humaine.</p> |
| Meilleures techniques disponibles | <p>L'analyse des MTD est insérée en annexe 9.</p> |

| | | |
|--|---|----------------|
|   | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER Résumé non Technique | 15/01/2021 |
| | ALPHAGLASS – Arques (62) | Page 12 sur 17 |

4. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

4.1 Contenu de l'étude

Cette étude doit permettre :

- d'examiner les risques que présentent les installations et les conséquences possibles sur le voisinage en cas d'accident ;
- de justifier les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence et les effets ;
- de faire état des performances des moyens de prévention et de protection.

•

Les principaux points abordés lors de l'étude de dangers ont été les suivants :

- description de l'environnement et du voisinage : ce point décrit les risques liés à l'environnement immédiat des installations et à l'environnement extérieur à l'établissement ;
- identification et caractérisation des potentiels de dangers : permettant notamment de mettre en évidence les dangers liés à l'emploi et au stockage des produits, et aux procédés de fabrication et activités connexes utilisés dans l'établissement ;
- présentation de l'organisation générale de la sécurité et des moyens de prévention et de protection ;
- analyse des risques consistant à identifier et étudier systématiquement tous les scénarii présentant un potentiel de danger. L'étude passe en revue les effets attendus et décrit les dispositifs préventifs. L'analyse des risques a également permis d'identifier des actions complémentaires visant à améliorer le niveau de sécurité des installations ;
- caractérisation et classement des différents phénomènes dangereux ;
- cotation des phénomènes dangereux : réalisée sur la base de niveaux de gravité et de probabilité prédéfinis.

4.2 Environnement du site

L'environnement du site doit à la fois être considéré comme des cibles potentielles, mais il peut également être source de menaces.

Le tableau suivant recense toutes les cibles proches du site ALPHAGLASS susceptibles d'être impactés par les activités du site. Les numéros de cible sont reportés sur la carte suivante.

Tableau 3 : Inventaire des activités proches d'ALPHAGLASS

| Inventaire cibles proche du site ALPHAGLASS | |
|---|---|
| N° cible | Activité |
| 1 | ARC INTERNATIONAL France - 20 m au Nord |
| 2 | Good Night Hotel - Hôtel 30 m à l'Est |
| 3 | Lemon Hotel – Hôtel 60 m à l'Est |
| 4 | Transport Gilliers - 150 m au Nord-Est |
| 5 | SOCOTRA Logistics - 150 m à l'Est |
| 6 | ALPHADEC – 20 m au sud-ouest |
| 7 | EXPRESS PACKAGING - 300 m à l'Ouest |
| 8 | Déchèterie de Arques - 800 m au Nord-Est |
| 9 | Ecole Marcel Pagnol - 1 km à l'Est |
| 10 | Ecole Basse Meldyck - 1,2 km au Nord Ouest |
| 11 | ARQUES ENROBES - 1,25 km au Nord-Est |
| 12 | Brasserie GOUDALE - 1,5 km au Nord-Est |
| 13 | Ecole du centre - 2 km au Nord Ouest |
| 14 | Collège Pierre Mendès France - 2,1 km au Nord |
| 15 | Maison de retraite - 2,1 km au Nord Ouest |
| 16 | Ecole Jules Ferry - 2 km à l'Ouest |
| | Ecole maternelle Pauline Kergomard - 2 km à l'Ouest |
| 17 | Maison de retraite - 2,1 km au Sud-Est |
| 18 | Ecole Sainte-Famille - 2,1 km à l'Ouest |
| | Ecole Jean Zay - 2,3 km à l'Ouest |
| 19 | Ecole Jacques Prévert - 2,3 km au Sud- |
| 20 | Ecole Saint Martin - 2,5 km au Nord Ouest |
| 21 | Ecole des Bourgets - 2,5 km au Nord Ouest |

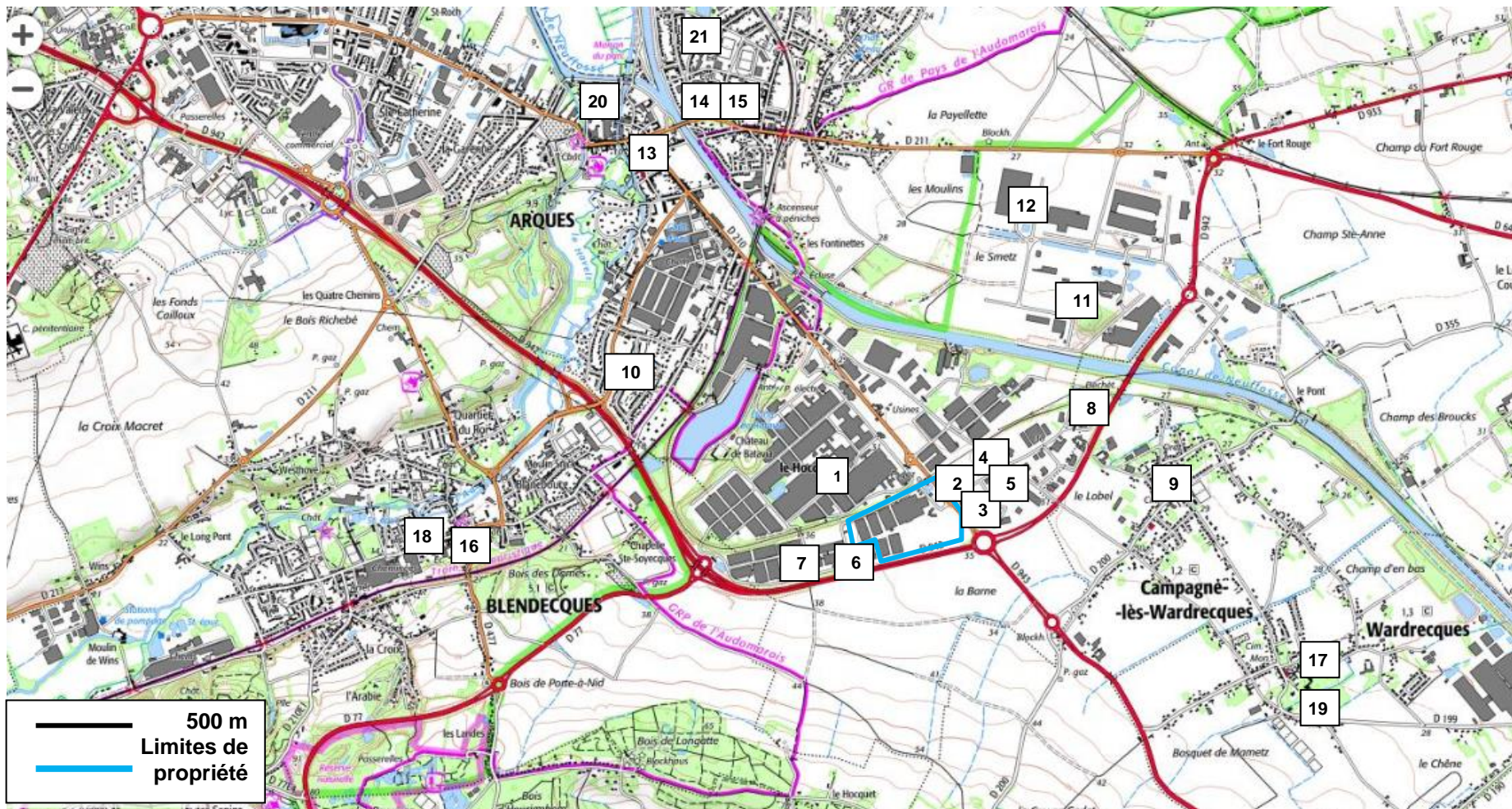



Figure 1 : Carte de localisation des cibles

| | | |
|---|---|----------------|
|  | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER Résumé non Technique | 15/01/2021 |
| | ALPHAGLASS – Arques (62) | Page 15 sur 17 |

4.3 Risques présentés par les installations

4.3.1 Risques généraux

D'une manière générale, les principaux risques engendrés par une activité industrielle sont :

- ✓ le risque d'incendie,
- ✓ le risque d'explosion lié ou non à l'incendie,
- ✓ le risque de pollution dû à la propagation dans l'eau et le sol de produits nocifs, toxiques, corrosifs, etc.
- ✓ le risque toxique dû à la propagation dans l'air de produits dangereux pour la santé.

On peut également devoir faire face à plusieurs dangers simultanés : à un incendie peuvent être associés un dégagement de fumées toxiques et une pollution du sol par les eaux d'extinction, par exemple.

L'utilisation de gaz naturel présente également un risque.

4.3.2 Dangers présentés par la production de verre

Les risques liés à la production sont l'incendie et la coulée de verre liée par exemple à une usure prématurée et anormale du réfractaire ou un dysfonctionnement des moyens de refroidissement

4.3.3 Dangers liés aux produits présents sur le site

Il y a une trentaine de produits utilisés pour les installations du site Alphaglass et une majorité d'entre eux présentent différents types de dangers. La majorité des produits stockés et utilisés sont uniquement corrosifs et/ou nocifs. Cinq produits sont inflammables, dix sont qualifiés de toxiques pour les organismes aquatiques et trois produits sont qualifiés de CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique).

4.4 Analyses des risques

Afin d'analyser les risques associés à l'activité du site ALPHAGLASS, il a été nécessaire de :

- Identifier de façon exhaustive les phénomènes dangereux susceptibles de se produire ;
- Déterminer pour chaque phénomène dangereux l'intensité des effets ;
- Caractériser le cas échéant la gravité de chaque accident majeur potentiel, fonction de l'exposition de personnes potentiellement exposées ou d'effets à l'environnement ;
- S'assurer que les mesures de prévention et de protection du site permettent la maîtrise des risques pour chaque phénomène dangereux susceptible de conduire à un accident majeur.

Une analyse des risques est réalisée en 2 phases :

- Analyse Préliminaire des Risques (APR) : outil systématique d'analyse des risques

- Analyse Détaillée des Risques (ADR) : outil dit « nœud papillon » qui permet d'étudier dans le détail les conditions d'occurrence et les effets possibles des phénomènes dangereux et une évaluation semi-quantitative par barrières de sécurité.



Une analyse détaillée des risques n'a pas été nécessaire car aucun scénario n'a d'effets qui sortent du site.

4.5 Estimation des conséquences de la libération des potentiels de danger

Le tableau ci-après liste de manière exhaustive les scénarios maximums physiquement possibles modélisés pour le site d'ALPHAGLASS.

| N° PhD | Phénomène dangereux modélisé | Localisation | Type d'effet |
|--------|---|--|---------------------------|
| 3 | Rupture de la tuyauterie de distribution de gaz naturel du skid gaz four - UVCE | Bâtiment four 7 | Surpression/ Thermique |
| 4 | Rupture de la tuyauterie de distribution de gaz naturel du skid gaz four - Jet enflammé | Bâtiment four 7 | Thermique |
| 5 | Incendie suite à une coulée de verre dans le four VII | Bâtiment four 7 | Thermique |
| 7 | Incendie de la rétention de la cuve 1 de FOD 50 m ³ | Cuve fuel domestique | Surpression/ Thermique |
| 12 | Explosion de gaz naturel en milieu confiné | Chaufferie | Surpression |
| 15.1 | Incendie du bâtiment V1 | Entrepôts existants (V1, V2, V3, V6, V7) | Thermique |
| 15.2 | Incendie du bâtiment V2 | | Thermique |
| 15.3 | Incendie du bâtiment V3 | | Thermique |
| 15.6 | Incendie du bâtiment V6 | | Thermique |
| 15.7 | Incendie du bâtiment V7 | | Thermique |

Les zones d'effets de ces scénarios ont été évalués à quelques mètres seulement (37 m maximum pour le phénomène dangereux n°5). **Aucun effet ne sort des limites de propriété. Il n'est donc pas nécessaire de réaliser une analyse détaillée des risques.**

| | | |
|--|---|----------------|
|   | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER Résumé non Technique | 15/01/2021 |
| | ALPHAGLASS – Arques (62) | Page 17 sur 17 |

4.6 Moyens de prévention, protection et intervention

4.6.1 Lutte contre l'incendie

D'une façon générale, afin de réduire la probabilité d'occurrence d'un incendie, les dispositions suivantes seront prises :

- ⇒ les engins de manutention et les machines seront contrôlés et entretenus périodiquement par un organisme agréé,
- ⇒ le matériel électrique sera contrôlé périodiquement,
- ⇒ des moyens individuels de lutte contre l'incendie seront présents (extincteurs contrôlés périodiquement),
- ⇒ les documents suivants seront formalisés et appliqués sur le site : consigne en cas d'incendie et procédure d'évacuation, plan de prévention et permis de feu

La lutte contre l'incendie sera assurée par des extincteurs portatifs adaptés aux classes de feu, répartis dans l'ensemble du site. Ils seront clairement signalés et placés dans des endroits facilement accessibles.

On dénombre 10 poteaux incendie à proximité du site ALPHAGLASS (dans un rayon de 200 mètres).

4.6.2 Lutte contre les pollutions accidentelles

Les moyens suivants seront mis en œuvre :

- ⇒ personnel formé et informé des risques présentés par les produits et respectant les consignes et modes opératoires,
- ⇒ protocole de sécurité et consignes de dépotage,
- ⇒ présence de personnel lors du dépotage,
- ⇒ consigne en cas d'écoulement accidentel,
- ⇒ cuvettes de rétention suffisamment dimensionnées